

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 80

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe, M. Ledoux et Mme Magnier

ARTICLE 29

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 38 :

« III. – Les situations mentionnées aux 1° et 2° du I, ainsi que les... (*le reste sans changement*). »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de précision vient déterminer dans le décret d'application les cas exceptionnels dans lesquels ce prix plafond pourrait être fixé afin de mettre en conformité le dispositif avec l'exposé des motifs, et de garantir que cette dérogation aux principes de la commande publique posée par le texte reste proportionnée.